



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 3/11/26

ID: 031-213104219-20260402-DEL2026_03_21-DE

Besler
Levrault

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 2 avril 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 2026

Etaient présents : 23

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES,
SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN, SAUVAGNAT
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE,
BESOMBES, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 01

M. LOISEAU

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-21

AFFECTATION ET REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal

Après avoir examiné le compte administratif,

statuant sur l'affectation et la reprise du résultat 2025,

A l'unanimité (par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 3/4/26
ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_21-DE



Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 964 771,84 €
- un déficit de fonctionnement de 0,00 €

DECIDE d'affecter et de reprendre le résultat de fonctionnement comme suit :



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

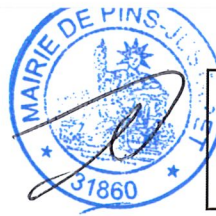
Publié le 31/4/26

Berger
Levrault

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_21-DE

AFFECTATION ET REPRISE DU RESULTAT

Résultat de fonctionnement		
A.	Résultat de l'exercice	664 783,57 €
B.	Résultats antérieurs reportés	
	Si excédent (H. de l'année n - 1 dans l'affectation & reprise résultat)	299 988,27 €
	Si déficit	- €
C.	Résultat à affecter	964 771,84 €
	= A. + B. (hors RAR fonctionnement)	
	(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D.	Solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D 001 si déficit	- 673 102,34 €
	R 001 si excédent	
E.	Solde des restes à réaliser d'investissement	
	Besoin de financement	
	Excédent de financement	213 090,38 €
	Besoin de financement (en investissement) F. = D. + E.	- 460 011,96 €
	AFFECTATION (pour combler le déficit d'investissement) = C. = G. + H.	964 771,84 €
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement	460 011,96 €
	G = minimum couverture du besoin de financement F.	
	2) H. Report en fonctionnement R 002	504 759,88 €
	DEFICIT REPORTE D 002	



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 31/4/26
ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_21-DE



Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

